

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
de l'Aquitaine

Note mise en ligne le 10 mars 2014

Service Climat Energie

Nos réf. :EN/2013/5716-1144 DF/ML

Affaire suivie par :Daniel Fontalirant  
Tél. :05 56 24 82 13- Fax :05 56 24 84 04

## Synthèse des avis du public

**Objet :** signature de l'arrêté de déclaration d'utilité publique des travaux de création d'une double liaison souterraine 63000 volts Paillères – Pessac 3 et 4 et modifications d'ouvrages aux postes de Paillères et de Pessac.

### **1 - Synthèse des avis du public**

Trente six avis ont été émis sur le site de la préfecture entre le 6 et le 19 décembre 2013. Nombre de ces avis étant identiques, ils représentent 4 expressions distinctes :

- 24 avis identiques de «citoyen de Pessac et riverain du quartier de Saige»,
- 9 pétitions identiques regroupant chacune 20 signataires,
- 2 contributions identiques de la «fédération de syndicats et comités de quartier de Pessac»
- 1 avis sur les champs magnétiques.

Concernant les avis des citoyens de Pessac et riverains du quartier de Saige : ils déplorent le manque de publicité relative au projet de RTE, les nuisances de la ligne aérienne existante *Paillères-Pessac 1* et réclament l'enfouissement de cette ligne à l'occasion de la création des lignes souterraines *Paillères-Pessac 3 & 4*, objet de la demande de DUP.

Concernant la pétition : les signataires réclament l'incorporation de la ligne aérienne existante *Paillères-Pessac 1* avec les futures lignes souterraines *Paillères-Pessac 3 & 4* ; et demandent la construction des écrans acoustiques prévus dans le cadre de la mise à 2x3 voies de la rocade, au sommet du merlon existant au droit de l'échangeur 15 coté intérieur de la rocade.

Concernant la contribution de la fédération de syndicats et comités de quartier de Pessac : elle se dit favorable au renforcement et à la sécurisation du réseau électrique mais trouve inacceptable le non enfouissement de la ligne aérienne *Paillères-Pessac 1* concomitamment à la création des lignes souterraines *Paillères-Pessac 3 & 4* ; et demande de surseoir à la demande de DUP pour cette double liaison souterraine.

Concernant l'avis sur les champs magnétiques, ce signataire s'inquiète de la possible incidence de la liaison souterraine sur la santé.